

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2025

---

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

## AMENDEMENT

N ° CS67

présenté par

M. Roseren, M. Alfandari, Mme Bellamy et M. Lam

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 18 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.